

Conseil Municipal du 24/02/2022



Rapport d'orientations Budgétaires 2022

Ville de Roquemaure



SOMMAIRE

1- Contexte économique général

2- Projet de loi de finances 2022

3- Résultats de la commune à fin 2021

- a. Section de fonctionnement
- b. Section d'investissement
- c. Principales actions réalisées en 2021
- d. Projets d'urbanisme réalisés en 2021

4- Indicateurs financiers à fin 2021

- a. Analyse de l'endettement
- b. Capacité dynamique de désendettement
- c. Analyses des indicateurs financiers

5- Orientations budgétaires 2022 en fonctionnement

- a. Recettes de fonctionnement
- b. Charges de fonctionnement

6- Programmation des investissements 2022-2026

- a. Projets engagés en 2022
- b. Projets d'urbanisme en 2022
- c. Projets pluriannuels 2022-2026

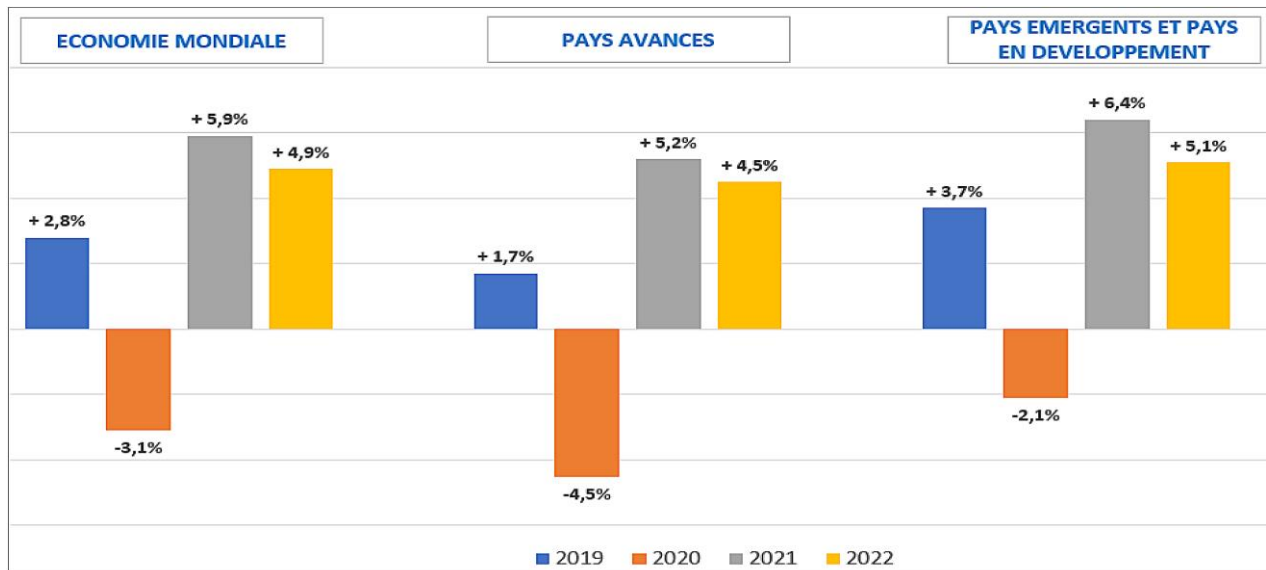
7- Conclusions

1-Contexte économique général :

a/ Au niveau international :

Le Fonds monétaire international (FMI) s'attend à ce que la croissance économique mondiale atteigne +5,9 % en 2021 (et 4.1% en 2022).

En faisant la distinction entre l'économie mondiale, les pays avancés et les pays émergents ou en développement, les projections de croissance du FMI sont les suivantes



Au niveau européen, et en raison d'une santé meilleure qu'anticipée pour la France et l'Italie, la croissance de la zone euro a pour sa part été révisée à la hausse (5.3% pour 2021 et 4.3% en prévision pour 2022).

Dans le détail, il est attendu sur 2021 une prévision de croissance de 5,7 % en Espagne, 5,8 % en Italie, **6,3 % en France**, 6,8 % au Royaume Uni et seulement 3,1 % en Allemagne (en raison de la pénurie des semi-conducteurs).

Pour les Etats-Unis la croissance prévisionnelle s'élève à 6 %, 8 % en Chine et 9,5% en Inde.

Concernant 2022, les projections de croissance seraient de + 8,5 % pour l'Inde, + 5,6 % pour la Chine, + 6,4 % pour l'Espagne, **+ 4 % pour la France**, + 5 % pour le Royaume-Uni, + 4,2 % pour l'Italie, +4,6 % pour l'Allemagne et + 5,2 % aux Etats-Unis.

En effet la reprise mondiale reste entravée par la pandémie et ses conséquences. Selon la Directrice générale du FMI, l'obstacle le plus immédiat à la croissance est le « Grand fossé vaccinal », beaucoup de pays n'ayant que trop peu accès aux vaccins.

Toutefois, avec les Etats-Unis et la Chine qui restent des moteurs essentiels de la croissance mondiale, la production dans les économies avancées devrait revenir d'ici à 2022 aux niveaux d'avant la pandémie.

Une difficulté à prendre en compte actuellement et qui peut encore freiner la reprise économique provient de problèmes logistiques qui ont désynchronisé les chaînes d'approvisionnement mondiales, entraînant des blocages dans les ports, des pénuries pour toute une gamme de matériaux, en particulier les semi-conducteurs, et une hausse des coûts d'exportation.

b/ Au niveau national :

Les prévisions pour l'année 2022 font état d'une dynamique toujours soutenue de l'activité économique et de la poursuite de la baisse de la dépense publique.

Dans ses projections macroéconomiques, la Banque de France annonce que **la croissance** du PIB atteindrait ainsi 6,7% en 2021 en moyenne annuelle, puis 4% en 2022, avant de revenir légèrement sous 2% en 2023.

Le taux de chômage à fin 2021 baisserait à 7.6%, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Il y a néanmoins 40% des entreprises qui estiment éprouver des difficultés en termes de recrutement.

En ce qui concerne **le déficit public**, après une légère baisse en 2021 (8,4% du PIB au lieu de 9.1 en 2020) compte tenu du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance, il devrait se réduire à 5% en 2022.

Les prévisions d'inflation restent incertaines, en particulier sur la seconde moitié de l'année et pourraient constituer un aléa budgétaire.

Après une **inflation** de 2,2% en 2021, la prévision 2022 s'établit entre 1,5 et 2% à ce stade et à 1% à la fin 2022.

2- Le projet de loi de finances 2022

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités.

Les principales mesures concernant les collectivités territoriales sont les suivantes :

- **Stabilité des dotations** : le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021. La dotation globale de fonctionnement (DGF) sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total pour la cinquième année consécutive, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.

En ce qui concerne la péréquation, le gouvernement prévoit une progression de 190 millions d'euros des dotations de péréquation communales :

- + 95M€ pour la dotation de solidarité urbaine (DSU)
- + 95 M€ pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Cette augmentation s'élevait à 90 M€ pour chacune des deux dotations, en 2019, 2020 et 2021.

Comme ces dernières années, l'augmentation est financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Cet écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 85% de la moyenne des communes.

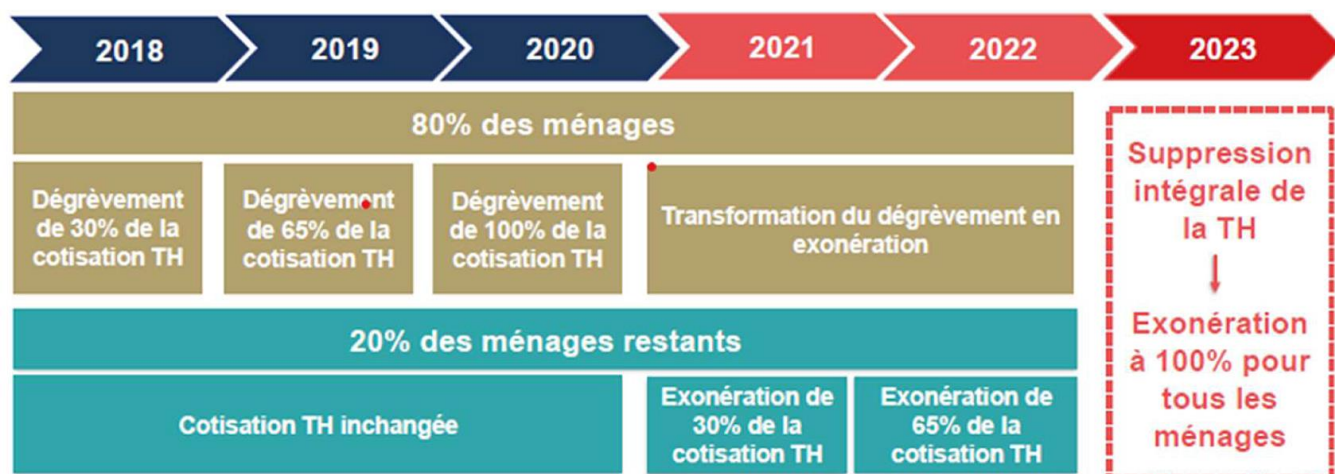
- Soutien à l'investissement local : Les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle.

En parallèle, dans le cadre du plan de relance, environ 400 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) sont prévues en 2022.

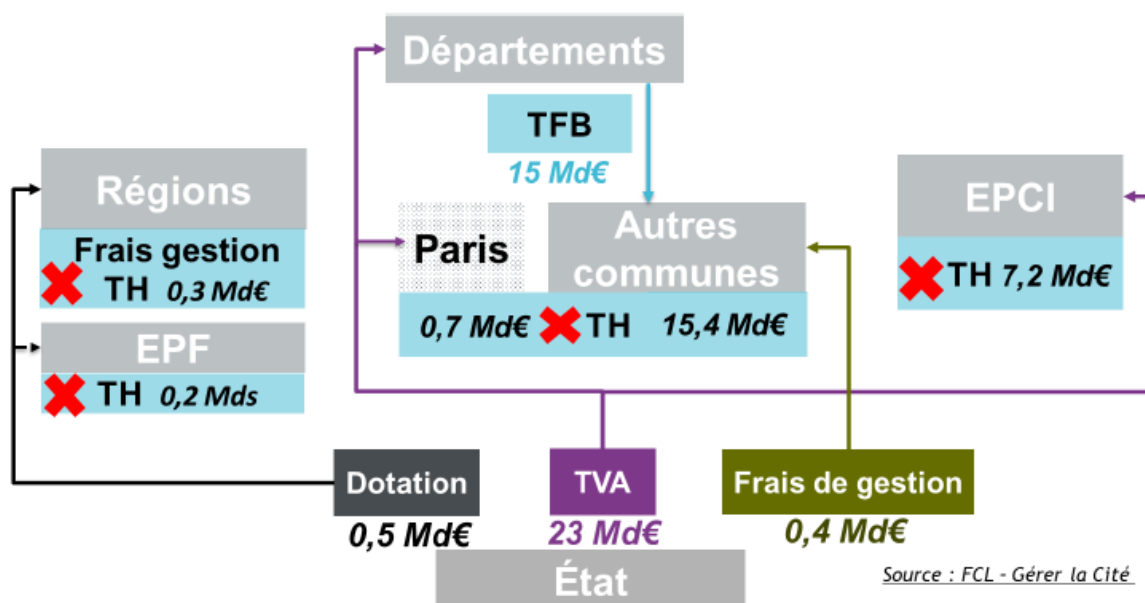
Au-delà du plan de relance, l'étape précédente de cette politique fiscale, la suppression de la taxe d'habitation (TH), se poursuit en 2022 pour les 20% des ménages payant encore cet impôt.

L'allègement de cette frange de contribuables sera de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.



Du côté des collectivités, elles perçoivent le nouveau panier de ressources depuis 2021. Le schéma ci-dessous synthétise les transferts actés.



Le calcul de la perte de la TH pour les communes se base sur :

- la TH de 2017
- et les bases de TH de 2020 pour les résidences principales.

Deux impacts seront néanmoins à évaluer pour notre commune suite à PLF 2022 :

- La modification des modalités de compensation de la suppression de la taxe d'habitation (modification 2022 du calcul du coefficient correcteur)
- La réforme des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation, afin de mieux coller à la réalité c'est-à-dire à la potentielle richesse des territoires.
Se basant sur les propositions du comité des finances locales, le potentiel fiscal intégrera donc de nouvelles ressources : les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure, etc.

Enfin, il y aura une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en 2022, suite à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) supérieure à 2% : +2.7%.

3-Résultats de la commune fin 2021

A fin 2021, le compte administratif fournit les éléments en bleu suivants :

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Solde fonctionnement	289 456	1 001 616	598 501	243 666	780 728	426 226	735 128	665 726
Report exercice précédent fonctionnement	0*	0*	275 971	707 735	301 214	613 397	801 046	816 670
Solde investissement	5 886 850	-213 936	173 757	1 113 774	270 987	164 785	-706 562	688 062
Report exercice précédent investissement	412 392	626 328	452 571	-661202	-932 189	-441 343	265 220	-422 842
Total	6 588 698	1 414 007	1 500 799	1 403 972	420 741	763 067	1 094 831	1 747 618
Solde Restes à réaliser investissements	-1 443 868	-44 299	890 211	-1 128 002	286 993	-516 801	-481 433	-946 570
Résultat cumulé	5 144 830	1 369 708	2 391 011	275 970	707 734	246 266	613 398	801 045

* l'excédent 2019 et 2020 a été reporté en totalité en section d'investissement

Les chiffres élevés correspondent à la vente de la Gendarmerie (près de 6 M€)

a. Section de fonctionnement :

Le résultat de la section de fonctionnement est de 289.456 €.

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes fonctionnement	1 2 381 712	6 232 288	6 487 677	6 240 701	6 603 166	5 673 771	5 737 838	5 395 895
Dépenses fonctionnement	1 2 092 256	5 230 672	5 889 176	5 997 035	5 822 438	5 247 545	5 002 710	4 730 169
Résultat de l'exercice en fonctionnement	289 456	1 001 616	598 501	243 666	780 728	426 226	735 128	665 726

Les chiffres élevés correspondent à la vente de la Gendarmerie.

Le résultat de l'exercice 2021 reste un peu bas. Cet indicateur devra être surveillé pour les prochaines années, afin d'atteindre un minimum de 500 K€.

i. Dépenses de fonctionnement 2021

En €/hab	2019	2020	2021	Montant en € par hab pour la strate de référence		
	Commune	Commune	Commune	Département	Région	National
Charges générales	235	197	231	243	245	241
Charges de personnel	568	561	596	535	546	537
Charges de gestion courante	102	91	93	131	112	115
Charges réelles financières	19	22	23	34	27	22
Charges réelles exceptionnelles	0	0	4	13	8	11

Strate de référence :

Population 2020 : 5546

Population 2019 : 5539

Population 2021 : 5585

Régime fiscal : FPU : Communes de 5 000 à 10 000 habitants

Les charges de fonctionnement exprimées en €/hab présentent entre 2021 et 2019 :

- une augmentation en charges de personnel
- une stabilité en charges générales
- et une légère diminution en charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement d'exploitation

Dépenses En Euro	2016	2017	2018	2019	2020	2021
011 - Charges à caractère général (achat petits matériels, entretien et réparations, fluides, assurances)	1 412 926	1 297 805	1 550 136	1 304 184	1 092 466	1 290 925
012 - Charges de personnel (salaires et charges sociales)	2 801 503	3 088 364	3 214 820	3 233 464	3 171 489	3 360 857
014 - Atténuation de produits (FPIC prélèvement du fond de péréquation des ressources intercommunales et communales)	0	33 176	40 827	40 961	40 186	139 868
65 - Autres charges de gestion courante (subventions et participations, subvention CCAS, indemnités des élus...)	495 295	584 557	588 020	565 992	502 058	517 030
Total Exploitation	4 868 954	5 003 902	5 393 803	5 144 601	4 806 199	5 308 680

Si on compare l'année 2021 avec l'année 2019 (en faisant abstraction de l'année 2020, marquée par la pandémie à la Covid 19), on constate :

- Une augmentation du chapitre 12 (charges du personnel) : 127K€
- Une augmentation du chapitre 14, suite à la pénalisation de la commune pour le déficit de logements sociaux (article 55 de la loi SRU) : 92.5K€

Charges de Personnel

A partir des données issues du site internet : impots.gouv.fr

En K Euro	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Charges de fonctionnement de référence (total exploitation)	5309	4806	5131	5396	5587	4906	4645	4427
Charges de personnel nettes*	3327	3114	3149	3154	2886	2460	2446	2370
Personnel net / charges de fonctionnement	62.7 %	64.8 %	61.4 %	58.5 %	51.7%	50.2%	52.7%	53.5%
Strate 5 000 à 10 000		58.0 %	56.6 %	56,5 %	51.7%	50.8%	50.7%	51.4%

*après déduction des remboursements sur rémunérations des agents et aides de l'état pour les PEC

Si on compare le coût de personnel net entre 2021 et 2019 (faisant abstraction de l'année 2020 marquée par la pandémie à la Covid 19), on a une augmentation de 178 K€, dont une grosse partie prend en compte le coût de remplacement d'agents absents pour maladie (120K€ pour les remplacements de durée significative et 35 K€ pour les absences de courte durée).

Une assurance risques statutaires (Longue maladie, Longue durée, maternité, décès et accident du travail) devrait nous permettre d'être mieux couvert pour les années à venir.

Situation des effectifs au 31 décembre 2021

Nombre de postes pourvus au 31/12 année n (bilan social)	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Titulaires	72	70	71	71	73	72	61	61
Non titulaires	8	14	11	7	28	18	18	16
. CDD	5	9	1	3	25	7	1	3
. Contrats aidés - PEC	3	5	10	4	3	11	16	13
CDI de droit privé	0	0	0	0	0	0	1	
TOTAL	80	84	82	78	101	90	79	77

L'augmentation des effectifs en 2017 provient de la reprise, au 1^{er} janvier 2017, de la compétence petite enfance par la commune et de l'augmentation progressive de la capacité d'accueil de 20 à 30 places.

En 2018 les contrats aidés (PEC) ont remplacé tardivement les contrats aidés ancienne formule. Entre septembre 2017 et septembre 2018 il n'y a eu que des CDD.

Pour la catégorie Fonctionnaires, l'accroissement de 2 agents provient des évolutions suivantes :

- de radiations (mutation, retraite, décès) (-6)
- de disponibilité (-2)
- de « stagiairisation » (+8)

- d'arrivées (mutation, détachement) (+2)

Le détail des évolutions d'effectif par filière est résumé dans le tableau ci-dessous :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)
Administrative	13 + 3 - 1 = 15	5 - 2 = 3
Technique	36 - 4 + 3 = 35	5 - 4 + 3 = 4
Culturelle	1 = 1	0
Sportive	0 + 1 = 1	0
Médico-sociale	12 - 2 + 1 = 11	1 - 1 = 0
Animation	5 + 2 - 1 = 6	3 - 2 = 1
Police	3 - 1 + 1 = 3	0
Total	70 - 9 + 11 = 72	14 - 9 + 3 = 8

En rouge les évolutions par filières en 2021

L'évolution des effectifs envisagée pour 2022 est la suivante :

Filières	Fonctionnaires	Contractuels droit public + droit privé (emplois aidés)	Total En nombre
Administrative	15	3	18
Technique	35 + 2	4	40
Culturelle	1	0	1
Sportive	1	0	1
Médico-sociale	11	0	11
Animation	6	1	7
Police	3 + 1	0	4
Total	72 + 3 = 75	8	80 + 3 = 83

L'écart de +3 correspond à :

- l'arrivée du nouveau chef de Police Municipale
- l'arrivée d'un agent pour remplacer l'agent qui va s'occuper du RAM
- et la « stagiairisation » d'un agent dans la filière technique au ST

ii. Recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2017 est la suivante :

Recettes	2016	2017	2018	2019	2020	2021
013 -Atténuation de charges (remboursements rémunérations personnels...)	341 538	202 190	109 983	84 855	57 628	33 831
70 - Produits services et ventes diverses (cantine, Récré, Crèche, Espace Jeunes)	238 964	286 721	323 200	416 120	274 672	324 961
73- Impôts taxes et AC	3 469 398	3 919 424	4 046 370	4 140 915	4 189 028	4 255 904
74- Dotations et participations (DGF..FCTVA, subventions de fonctionnement...)	1 310 157	1 391 917	1 301 695	1 321 478	1 448 825*	1 193 045
75 – Autres produits de gestion courante (loyers, redevances..)	62 004	52 358	38 861	45 554	68 259	74 046
Total exploitation	5 411 001	5 852 609	5 820 109	6 008 922	6 038 412	5 881 787
76 – Produits financiers	10	9	10	10	9	9
77- Produits exceptionnels	161 281	645 427	328 126	275 094	133 753	6 445 445
042 – Opérations d'ordre entre sections	90 418	105 122	92 456	203 652	60 114	54471
Total	5 655 710	6 603 166	6 240 701	6 487 678	6 232 288	12 381 712

*régularisation CAF 2018

Les recettes 2021 ont diminué de près de 130 K€.

Si on compare les recettes d'exploitation entre 2021 et 2019 (faisant abstraction de l'année 2020 marquée par la pandémie à la Covid 19), on a :

- Une diminution des remboursements des rémunérations du personnel : - 50 K€
Une assurance risques statutaires (Longue maladie, Longue durée, maternité, décès et accident du travail) devrait nous permettre d'être mieux couvert pour les années à venir.

- Une diminution des recettes chapitre 70 : - 91 K€
- Une recette CAF 2021 inférieure à celle de 2019 : -120 K€
Nous restons en attente du complément de la subvention CAF 2021 (de l'ordre de 83K€), attribué courant 2022 en fonction des effectifs enfants 2021.
Pour des raisons de comptabilité, nous avons décidé désormais de faire apparaître la régulation de la subvention CAF de l'année n, lors de son versement en année n+1 et non plus en RAR recettes de l'année n.

Ces diminutions sont compensées par :

- une augmentation des impôts et taxes : 110 K€
- une stabilité des dotations
- une augmentation des loyers et redevances + 30 K€

Fiscalité

En %	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taxe Foncière Propriétés bâties TFPB	41.69	17,04	17,04	17,04	17,04	17,04	16,00	16,00
Taxe d'Habitation et THLV	12.99	12,99	12,99	12,99	12,99	12,99	12,20	12,20
Taxe Foncière Propriétés non bâties	83.28	83,28	83,28	83,28	83,28	83,28	78,20	78,20

En 2021 les taux des deux taxes locales communales : taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti n'ont pas évolué.

Les Taux de ces 2 taxes locales sont stables depuis 6 ans.

*Compte tenu de la réforme fiscale directe locale prévue par l'article 16 de la loi des finances pour 2020, prescrivant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes sont désormais compensées par un transfert de la part départementale de foncier bâti matérialisé par le cumul du taux de foncier bâti de la commune (17.04%) et du département (24.65 %), soit un nouveau taux de **41.69 %***

Dans notre cas, la sur-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par l'application d'un coefficient correcteur au produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Ce coefficient a été calculé sur les produits nets perçus de TFPB en 2020 par la commune et le département sur la commune.

Produits des impôts locaux

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taxe Foncière Propriétés bâties*	2 073 460	1 128 218	1 089 724	1 067 950	1 048 668	1 029 474	939 209	915 357
Taxe d'Habitation **	116 604	1 045 695	990 301	971 707	844 110	816 430	795 739	755 989
Dont THLV vacants > 2 ans	40 538	43 183	30 249	38 766	-	-	-	-
Taxe Foncière Propriétés non bâties	141 206	140 910	138 891	138 868	139 856	140 034	130 797	132 206
TOTAL recu	2 331 270	2 314 862	2 258 335	2 217 291	2 032 634	1 985 938	1 865 745	1 803 552

* TFPB = 2 629 035 € – 555 575 € (sur-compensation 2021)

**à partir de 2021, la taxe d'habitation ne correspond plus qu'aux résidences secondaires

En conclusion, les recettes liées aux produits des impôts locaux sont bien restées, malgré la réforme fiscale de 2020.

Allocations compensatrices de l'Etat pour exonérations de fiscalité locale (74834)

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taxe Foncière PB	154 894	2 576	2 106	2 017	1 972	5 234	6 645	9 261
Taxe d'Habitation *	0	147 133	134 747	103 737	105 453	77 000	92 808	79 781
Taxe Foncière PNB	15849	18 478	15 962	15 969	18 278	22 164	24 422	26 766
Dotation unique TP	-	-	-	-	1 656	5 321	6 275	9 497
TOTAL	170 743	168 187	152 815	121 723	127 359	109 719	130 150	125 305

Dotations

Dotation Globale de Fonctionnement de l'État (DGF)

La DGF est restée stable en 2021.

En Euro	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Forfaitaire	286 554	298855	313105	331712	340702	399538	507917	609702
. Dotation N-1 retraitée	298 855	313 105	331 712		399 538	507 917	609 320	647 510
. Part dynamique popu	+ 3805	-	905	- 3257	634	3 983	724	-
. Ecrêtement	- 16106	- 14 250	- 19 512	- 5733	- 8195	- 13433	- 6307	-
. CRFP *	0	0		- 0	- 51275	- 98929	- 95820	- 37 808
Solidarité rurale	324 073	300 789	337 152	273 776	394 337	339 022	309 405	270 560
. Fraction Bourg centre	239 080	217 817	206 632	196 559	218 399	199 305	188 557	171 679
. Fraction Péréquation	84 993	82 972	82 205	77 217	79 308	74 169	70 515	66 521
. Fraction Cible	0	0	48 315		96 630	65 548	50 333	32 360
Nationale de péréquation	29 843	33 159	36 843	40 937	82 748	85 014	90 758	99 573
TOTAL DGF	640 470	632 803	687 100	646 425	817 787	823 574	908 080	979 835
Evolution	+7 667	- 54 297	+ 40 675	- 171 362	- 5 787	- 84 506	- 71 755	- 13 035
DGF / habitant	115	114	124	117	147	148	162	175
Strate 5 000 à 10 000		153	152	152	151	157	175	196
Moyenne Gard		188	153					
Moyenne Nationale		165						

* Contribution au Redressement des Finances Publiques

42 critères entrent dans le calcul de la DGF. Population, surface en ha, km de voirie...

L'écrêtement s'applique désormais aux communes dont le potentiel fiscal (PF) par habitant est > à 85 % du Potentiel Fiscal (PF) moyen de la strate.

Depuis 2017 l'écrêtement est plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement.

En %	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
PF commune / PF strate en %	102.4	102.6	102.9	103,4	82,4	82,2	81,0	79,6

Potentiel fiscal 2021 Roquemaure = 982 €/hab strate 959 €/hab - Potentiel financier 2021 : Roq 1033€/hab Strate : 1044€/hab

La Dotation de Solidarité Rurale

La DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales

La fraction Bourg centre est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton (au 1^{er} janvier 2014) ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10 000 à 20 000 habitants ;

La fraction péréquation est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;

La **fraction Cible** est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées (critère potentiel financier - 70 % et critère revenu moyen par habitant - 30%) parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions.

En 2021, Roquemaure était 17809 ème

Fonds national de Péréquation des ressources fiscales Intercommunales et Communes (FPIC)

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Reversement	115 081	111 645	107 402	105 999	132 997	0	26 921	40 089
Prélèvement	37 444	37 678	36 271	40 827	33 176	57 956	32 993	14 451
Solde	77 637	73967	71 131	65 172	99 821	(- 57 956)	- 6 072	25 638

Ce fonds permet de redistribuer les richesses des collectivités les plus riches vers les collectivités les moins favorisées, c'est un mécanisme de péréquation horizontale.

Un même ensemble intercommunal agrégé (intercommunalité et communes membres) peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

- 2015, le solde, négatif pour Roquemaure, n'a pas été absorbé par la CCCRG ;
- 2016, les soldes, négatifs pour les 3 communes, ont été absorbés par la CCCRG ;
- A partir de 2017 avec l'intégration au GA la commune redevient bénéficiaire.

Autres recettes

Attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation est identique depuis 2019.

Pour tenir compte de la nouvelle répartition des compétences entre la commune et l'agglomération du Grand Avignon, la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a recalculé et voté l'AC.

<i>En Euros</i>		-	+
AC 2016	1 151 111		
+ Signalisation			19 684
+ Eclairage public			20 666
+ Collège de Roquemaure			42 139
+ Lycée de Villeneuve			22 454
+ SIVU massifs de VLA			1 148
+ Eveil musical			18 339
+ Cinéma			1 834
+ Petite enfance			202 697
+ Droit des sols			7 259
- Pluvial		42 512	
- Mission Locale Jeunes		7 422	

- Tourisme		52 579	
- Aire des gens du voyage		62 316	
- Syndicat Mixte Départemental des Cours d'Eau		6 218	
TOTAL	165 173	171 047	336 220
AC 2019	1 316 284		

La compétence GEMAPI a été attribuée au GA au 1^{er} janvier 2018, le prélèvement de 6 218 € avait été voté trop tard pour adapter l'AC 2018. Le prélèvement 2018 (6 218 €) a été prélevé en 2019 en complément.

Le prélèvement pour l'aire des gens du voyage (62 316 €) est reversé à la commune jusqu'au début de la construction de l'aire. L'aire ne sera finalement pas construite à Roquemaure mais intégrée à l'aire de Villeneuve-Lès-Avignon. La retenue sur AC sera recalculée après les travaux.

Droits de mutation à titre onéreux

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Droit mutation	251 584	220 885	219 918	155 165	161 142	116 281	102 953	94 338

Taxe sur les pylônes électriques

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016 Est	2015	2014
Taxe pylônes électriques	23 409	22 887	21 852	21 312	20 862	(20 000)	19 782	19 314

Taxe sur la consommation finale d'électricité

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taxe consommation électricité	142 405	130 255	140 661	135 925	160 790	107 884	132 343	135 401

Une recette 2016 de 25 208 € a été enregistrée en 2017.

Redevances et droits des services à caractère social (7066)

<i>En Euro</i>	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Crèche, récré, espace jeunes	133 751	116 093	201 144	147 272	119 325	67 496	66 354	58 561

L'augmentation 2018 vient de la participation des parents à la crèche (nouvelle crèche ouverte en septembre 2017) et réouverture de la piscine.

Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (7067)

En Euro	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Tickets de cantine scolaire	101 642	79 768	110 074	110 742	94 520	88 264	83 861	89 507

b. Section d'investissement

Les résultats de l'exercice 2021 en comparaison à ceux des années précédentes sont :

En Euro	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Recettes	16 473 449	3 273 044	2 537 856	3 235 805	3 798 700	2 678 356	1 274 464	2 518 376
Dépenses	10 586 599	3 486 980	2 364 099	2 122 032	3 527 713	2 513 570	1 981 026	1 830 314
Résultat de l'exercice	5 886 850	-213 936	173 757	1 113 773	270 987	164 786	- 706 562	688 062
Report exercices antérieurs	412 392	626 328	452 572	- 661 201	- 276 556	- 441 342	265 221	- 422 841
Résultat	6 299 242	412 392	626 329	452 572	- 661 201	- 276 556	- 441 342	265 221
Restes à réaliser - dépenses	1 887 114	666 753	858 550	1 319 043	333 236	796 291	572 257	1 133 716
Restes à réaliser - recettes	443 242	622 454	1 748 761	191 041	620 229	279 490	90 824	187 146
Résultat global	4 855 374	368 093	1 516 540	- 675 430	- 374 208	- 793 358	- 922 776	- 681 349

* Consolidation des budgets annexes (eau & assainissement) et solde CCCRG

Les restes à réaliser 2019 en recettes contiennent l'emprunt de 1,2 M€ pour la gendarmerie, contracté en décembre et perçu en janvier 2020.

Les chiffres élevés en 2021 en recettes et dépenses d'investissement sont liés à la vente de la gendarmerie.

Les autres dépenses principales engagées en 2021 ont été (mandats émis et RAR) :

- Services techniques : 128 K€
- Voiries : 641 K€
- Equipements et travaux Ecoles + Médiathèque : 56 K€
- Pôle Petite enfance : 13 K€
- Déplacement Marché au centre-ville : 44 K€
- Maison Médicale : 980 K€
- Aménagement Bd National + Rue Chambon : 62 K€
- Rénovation Gymnase : 1 128 K€
-

Les RAR élevés en dépenses sont liés aux travaux de voiries (136), aux travaux du gymnase (154) et aux travaux du Pôle médical (152) en cours de réalisation :

- Opération 136 : 155 K€
- Opération 152 : 939 K€
- Opération 154 : 615 K€

c. Principales actions réalisées en 2021 :

o Mise en place du Marché hebdomadaire au centre-ville

o Services techniques :

- Soutien aux manifestations :
 - Achats de scènes pour spectacles
- Travaux d'entretien de nos locaux
 - Réfection de la Clôture Gymnase
 - Réfection du Grillage stade

o Ecoles :

- Etude de la climatisation des classes de l'Ecole élémentaire
- Réalisation d'une rampe pour handicapés à l'école élémentaire

o Associations

- Remplacement barres de foot
- Eclairage + Nettoyage des cours de tennis près de la crèche,
- Fête de la Jeunesse et Fête des Associations

o Animations de la ville

- Soirées Foodtruck de juin à septembre 2021
- Fête votive 2021
- Achat de nouvelles décorations de la ville pour les Fêtes de Noël

o Développement d'aires de jeux pour nos jeunes :

- Etude d'une Aire de jeux dans l'Île de Miémart + permis d'aménager

o Maintien d'un effort important dans le domaine de la Sécurité :

- Achat d'un véhicule de police municipale (couplé à l'embauche de 2 ASVP)
- Suite du programme de remise en état des poteaux d'incendie (programme étalé sur 3 ans : 2020-2022)
- Construction d'un nouveau Plan de Sauvegarde communal (PCS)

o Communication :

- Location de 3 panneaux lumineux d'information (livraison janvier 2022)
- Parution d'une revue municipale semestrielle
- Enrichissement du site internet avec une rubrique de présentation des associations de Roquemaure et une rubrique sur les manifestations culturelles et sportives sur Roquemaure.
- Maintien d'une page Facebook, lien indispensable entre la commune et les habitants de Roquemaure.

- o Social
 - Maintien des actions dans le domaine du social par le CCAS
 - Aménagement de la salle commune à la Maison en Partage par le CCAS
 - Réalisation de chantiers éducatifs dans le cadre du CLSPD et en relation avec le Relais Emploi
 - Mise en place d'un centre de vaccination pour les habitants de Roquemaure et des environs (juin/juillet 2021 et rappel vaccinal en janvier 2022)

- o Environnement et Patrimoine
 - Soutien à la rénovation du Jardin botanique
 - Accueil du comité de pilotage du site Natura 2000 Rhône Aval
 - Fête du Patrimoine

- o Culture :
 - Formation aux savoirs populaires
 - Conférence et Spectacle de Contes
 - Spectacle In du Festival d'Avignon
 - Exposition de peinture « Reliance » dans trois bâtiments municipaux

- o Réalisation d'un audit informatique, afin de mettre en place un programme de rénovation et de restructuration des réseaux informatiques.

Un effort a également engagé pour améliorer pendant l'année 2021:

- les conditions de travail des agents de la commune :
 - o Création d'une salle de repos pour les ATSEM et pour le personnel d'entretien à la Maternelle
 - o Création d'un vestiaire pour le personnel d'entretien à l'école élémentaire
 - o Réalisation d'études santé sécurité aux postes de travail, en lien avec les spécialistes du centre de Gestion du Gard
 - o Organisation de Formations du personnel en fonction de leurs besoins à leur poste de travail.

- Et la communication interne entre services :
 - o Création d'un bulletin interne d'informations transversales
 - o Création de moment de convivialité, comme par exemple l'arbre de Noël 2021

d. Projets d'urbanisme réalisés pendant l'année 2021 :

- **Réfection Av de la Gare, Rue de la Croze et Rue Carnot**

Après les travaux du Grand Avignon en 2020, pour rénover les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, les travaux de voirie au premier trimestre 2021 ont été finalisés avec le concours du département du Gard.

- **Réfection du 1er Tronçon de la route d'Avignon**

Les travaux de réfection des réseaux eau potable, eaux usées et du réseau d'eau pluviale sur la route d'Avignon, entre la place du Planet et le croisement de la Défraise/Rue Romain Rolland, réalisés par le Grand Avignon, ont commencés début septembre 2020 ont permis de remplacer le vieux carneau en pierre détérioré (1, 20 m de large sur 2 m de haut), et de permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales du centre-ville vers le contre canal.

Avec le concours du département, La commune a réalisé l'enfouissement des lignes aériennes Enedis, les lignes téléphoniques et l'éclairage public, puis, la voirie de ce tronçon de route en 2021.

- **Réfection Rue Chambon**

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement de la rue Chambon ont été remplacés par le Grand Avignon durant les mois de juin, juillet et aout 2021.

- **Livraison de la Nouvelle Gendarmerie**

Le projet engagé en 2013 s'est enfin achevé en octobre 2021 et la nouvelle gendarmerie a été ouverte au public mi-novembre 2021.

Le coût de ce projet est de près de 6 M€ (achat du terrain compris) : 5 980 416 €

- Achat terrain : 449 098 €
- Réalisation bâtiments + appartements : 5 401 572 €
- Branchements aux différents réseaux : 129 746 €

Pour éviter d'assurer la charge d'un emprunt conséquent pour la commune de 5 M€, la ville de Roquemaure a vendu en décembre 2021 ce bâtiment au bailleur social : Grand Delta Habitat.

4- Indicateurs financiers à fin 2021

a. Analyse de l'endettement

i. Encours de la dette

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits par la commune.

Au 31/12/2021, l'encours de dettes représente le solde à rembourser au terme de de l'année compte tenu des :

- des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'exercice
- Et des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts)

L'historique du recours à l'emprunt (*exprimé en K Euro*) de la commune de Roquemaure depuis 2001 est :

Année	Capital dû au 1.1	Emprunt de l'année	RBT capital	Intérêts	Annuités
2001	3 701		397	295	692
2002	3 304		379	220	599
2003	2 925	400	515	221	736
2004	2 810	600	348	198	546
2005	3 062		421	177	598
2006	2 641	1 003	394	151	545
2007	3 250		407	121	528
2008	2 843	600	425	141	566
2009	3 018	300	383	226	609
2010	2 935	600	330	127	457
2011	3 205		328	130	458
2012	2 881	200	298	114	412
2013	2 783	4	262	100	362
2014	2 525	1 000	293	107	400
2015	3 232	+ 65 (1)	279	110	389
2016	3 018	1 000	274	99	373
2017	3 744	500 *	346	108	454
2018	3 898	1 500	810 *	98	908 *
2019	4 588	1000	370	109	479
2020	5 218	1200	388	125	513
2021	6 022	2 800	452	128	580
2022	8 382				

* Emprunt 500 K€ sur 18 mois à 0,56% – (1) correction Trésor Public

La variation au cours de l'année 2021 a été la suivante :

Emprunt 2022 : 2 800 K€

Remboursement emprunts en 2021 : 452 K€

En cours de dettes au 31/12/2021 est de : 8 382 K€

Population

Au 1 ^{er} janvier	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Population INSEE	5585	5 546	5 472	5 533	5 570	5 564	5 528	5 527

Population DGF 2021 : 5670

ii. Annuité de la dette

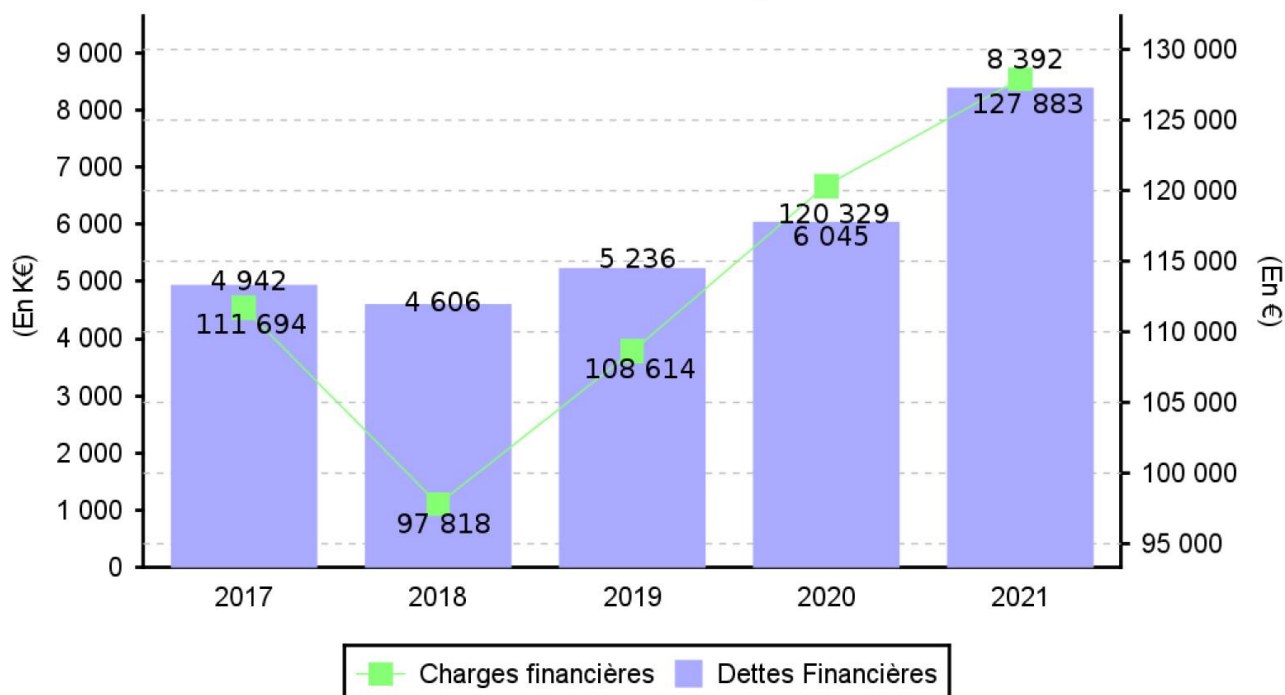
Endettement comparatif

Cet encours de dettes se traduit au cours de chaque année par une annuité en capital et des frais financiers. Le tout représente l'annuité de la dette.
(données issues du site internet : <https://www.impots.gouv.fr/>)

En Euro	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Dettes au 31.12	8 392 000	6 045 000	5 236 000	4 606 000	4 942 000	3 744 000	3 018 000	3 232 000
Dettes par habitant	1501	1090	945	833	887	673	546	585
Strate 5 000 à 10 000 hab.		802	828	844	849	842	862	870
Annuité de l'emprunt	580 000	508 000	478 000	905 000	453 000	373 000	389 000	397 000
Annuité / habitant	104	92	86	164	81	67	70	72
Strate 5 000 à 10 000 hab		104	104	108	109	123	119	112

L'annuité 2018 contient le remboursement de 500 K€ de l'emprunt de 18 mois, il en résulte une distorsion des ratios.
En 2017 un prêt de 18 K€ à taux zéro sur 36 mois a été accordé par la CAF pour l'équipement de la crèche. Remboursable à partir de 2020.

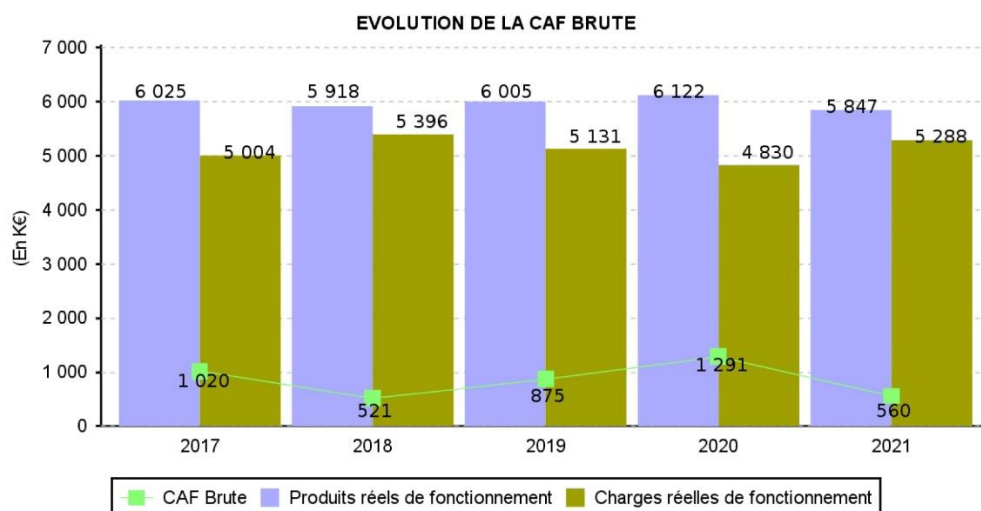
Évolution des dettes et des charges financières



b. Capacité dynamique de désendettement

La capacité d'autofinancement brute

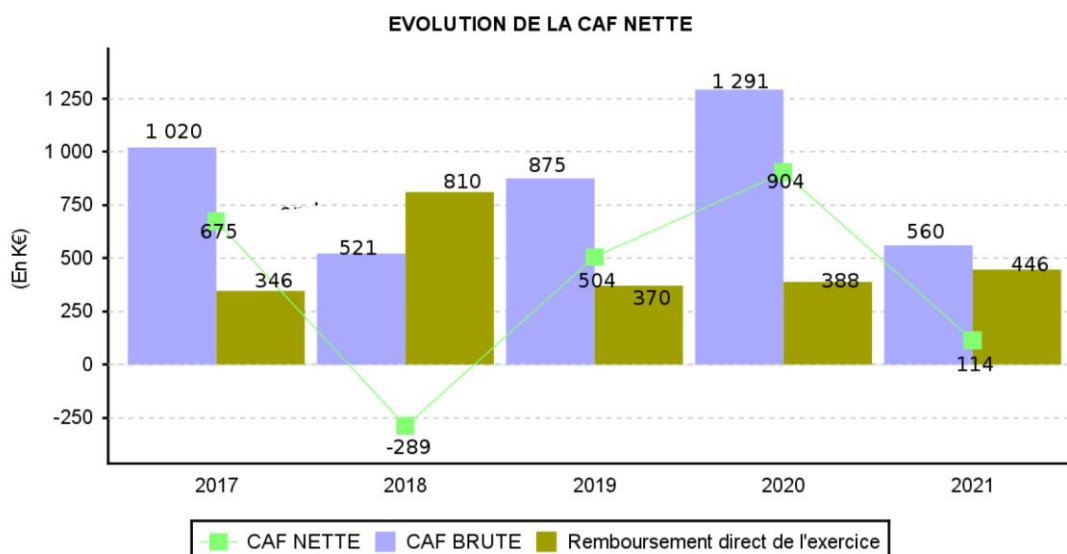
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



c. Analyse des indicateurs financiers

La CAF Brute est un indicateur pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale.

C'est la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements à venir. La CAF indique :

- L'aisance de la section de fonctionnement
- Et la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement de la dette existante.

Le financement des investissements hors emprunts dont dispose la commune, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes se compose de :

- La CAF Nette
- Les subventions et dotations d'investissement
- Et les cessions d'actif.

Indicateurs financiers :

En K Euro	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
CAF Nette	114	904	504	- 289	675	366	657	556
CAF nette par habitant en €	20	163	91	- 52	121	65	119	101
Strate 5 000 à 10 000 hab .en €		117	115	111	96	84	83	88
Fonds de roulement en €	6589	1414	1 501	1 406	423	763	1 095	1 748
Fonds roulement par habitant en €	100	255	271	254	76	137	198	316
Strate 5000 à 10000 hab en €		347	311	335	307	287	257	212
Coefficient d'épargne brute	9.5%	21%	14,6 %	8,8 %	16,9 %	12,4 %	17,5 %	16,7 %
Capacité de Désendettement en années	15	4.7	5,9	8,8	3,8	5,7	3,2	3,8
Taux d'endettement en %	143.9	98.4	86.9	77.5	64.7	72.4	56.3	60.8

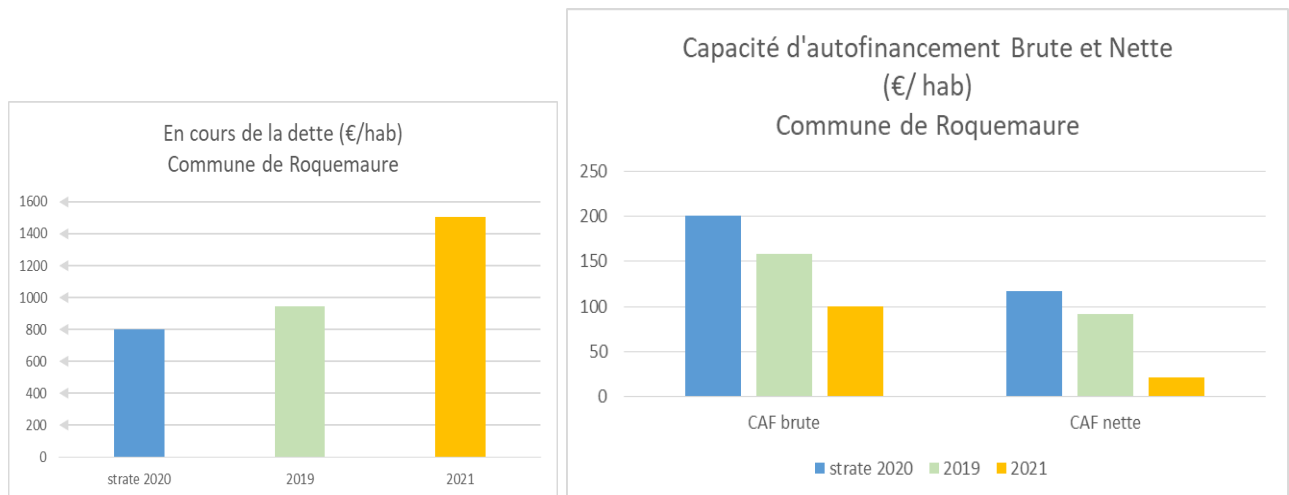
Notes :

- a. L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) représente l'excédent financier dégagé par la commune sur son fonctionnement courant.
- b. La Capacité d'Autofinancement (CAF = Epargne Brute) brute représente la différence entre les produits réels de fonctionnement (encaissables) et les charges réelles de fonctionnement (décaissables).
- c. La CAF nette = CAF brute moins le remboursement de l'emprunt
- d. Le fond de roulement = Trésorerie + créances - dettes
- e. Coefficient d'épargne brute = CAF brute / Recettes réelles de fonctionnement
Un coefficient d'épargne brute devient critique en dessous de 12 %. En dessous de ce niveau, l'épargne brute s'avère généralement insuffisante et expose la collectivité locale à un risque de déséquilibre budgétaire à court terme.
- f. Capacité de désendettement = Encours de la dette / CAF brute
Ratio utilisé par les banques pour les emprunts et les taux.

Va constituer une nouvelle règle d'or pour les CT.
Seuil limite : 11 années – Seuil critique : 13 années.

g. Taux de désendettement en % = En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement
Ratio utilisé par les banques pour les emprunts et les taux
seuil limite : 100 % - seuil critique 150 %

La CAF nette négative en 2018 s'explique par le remboursement intégral du prêt pour la construction du Pôle enfance. Cet emprunt de 500 K€ sur 18 mois au taux de 0,56 % a été contracté dans l'attente des subventions reçues en 2018. En corrigé, hors ce prêt, la CAF nette serait de + 211 K€.



On note donc :

- **une CAF nette très basse**
- **et des indicateurs de solvabilité très élevés :**
 - o **capacité de désendettement : 15 années (seuil de situation dangereuse atteint)**
 - o **taux d'endettement de la commune : 144 % (seuil de situation dangereuse atteint)**

Ces indicateurs :

- Imposent la nécessité d'un désendettement immédiat de la commune,
- Empêchent tout nouvel emprunt pour d'autres projets à venir.

La vente de la Gendarmerie à un bailleur social a permis d'augmenter de façon substantielle la trésorerie de la commune et permet un remboursement d'une partie des emprunts, engagés pour payer le chantier de la gendarmerie.

Un remboursement d'emprunt va ainsi permettre de :

- diminuer l'annuité totale des emprunts de la commune, en section d'investissement,
- diminuer les frais financiers (intérêts d'emprunts), en section de fonctionnement,
- et ramener les deux indicateurs de solvabilité au-dessous des seuils d'alerte ou de danger

Les emprunts contractés pour la réalisation de la Gendarmerie (terrain inclus) sont :

Remboursement Emprunts Gendarmerie de Roquemaure									
fin 2021									
N° emprunt	durée résiduelle (an)	taux d'intérêts (%)	somme empruntée	capital dû au 31/12/21	capital déjà remboursé	intérêts dû à fin 2021	Remboursement capital en 2022	remboursement intérêts en 2022	indemnité remboursement
AFL 140	20	1,86	500 000 €	409 008 €	90 992 €	73 806 €	17 200 €	7 800 €	50 329 €
AFL 710	27	2,07	500 000 €	462 727 €	37 273 €	134 771 €	12 700 €	9 700 €	75 316 €
AFL 1115	28	1,11	1 000 000 €	943 093 €	56 907 €	146 008 €	28 600 €	10 300 €	14 140 €
AFL 1325	29	1,28	1 200 000 €	1 141 829 €	58 171 €	204 729 €	33 400 €	14 300 €	32 626 €
CA 4300146	30	1,13	2 800 000 €	2 760 677 €	39 323 €	486 994 €	80 000 €	30 900 €	60 548 €
			6 000 000 €		282 666 €				

Le choix de ou des emprunts à rembourser dépend :

- De l'indemnité de remboursement,
- Et des intérêts restant à rembourser (total et annuel)

Etant donné le coût de remboursement de ces emprunts, la solution retenue est la suivante :

- remboursement de l'emprunt de 2.8 M€
- conservation du solde de 3.1 M€ pour permettre de financer les investissements à venir de la commune pour les 2 ou 3 prochaines années.

Pour augmenter la CAF Nette,



Nous avons deux possibilités :

- diminution du remboursement du capital de l'emprunt
- diminution des dépenses de fonctionnement (pour augmenter la CAF brute)

Le remboursement d'emprunt en 2022 et l'extinction d'un autre emprunt va nous permettre d'atteindre ce premier objectif.

Nous allons aussi engager une démarche de réduction de dépenses qui débutera en 2022 par :

- Une rationalisation de la commande publique.
- Et une analyse plus fine de la politique de remplacements systématiques du personnel absent (congrés, maladie, RTT...)

5-Orientations budgétaires 2022 en fonctionnement

a. Recettes de fonctionnement

Les grands principes retenus pour établir le budget 2022 sont :

- o Pas d'augmentation des taux d'imposition 2022
- o Attribution de compensation stable
- o Dotations de l'état stables
- o Prévisions de recettes (crèche, Récré, cantine, piscine...) stables
- o Recherche systématique de subventions d'aides au fonctionnement

b. Charges de fonctionnement

Les grands principes retenus pour 2022 sont :

- o Maintien des dépenses de fonctionnement pour les différents services,
- o Maintien du budget des Festivités de la Ville,
- o Maintien au soutien aux Associations,
- o Renouvellement de l'opération Food Truck pendant l'été 2022,
- o Maintien de l'effort d'amélioration de la propreté de la commune, en collaboration avec le Smictom et les Services Techniques de la commune,
- o Maintien de l'effectif objectif de la PM : 4 PM + 2 ASVP,
- o Maintien des dépenses de charges de personnel.
Arrivée de :
 - ½ agent pour le contrat Petite ville de Demain mutualisé avec la communauté de communes du Pont du Gard (reste à charge pour la collectivité 25 %)
 - 1 conseiller numérique à France Service (subventionné à 100% pendant 2 ans),
- o Réalisation d'un diagnostic en vue d'établir l'opération de revitalisation territoriale de la ville de Roquemaure (OPT) de fin 2022,
- o Location de 3 panneaux lumineux pour 5 ans afin d'améliorer la communication avec les habitants et afin de mieux promouvoir les activités des associations de Roquemaure,
- o Maintien des actions sur la parentalité,
- o Continuité des actions entreprises dans le cadre de la prévention et la lutte contre la délinquance (CLSPD) :
 - Ateliers familiaux
 - Actions de prévention dans le milieu scolaire
 - Chantier éducatif
 - Mise en place de la participation citoyenne,

- o Maintien du budget accordé à l'Espace Clic (France Service, CCAS et relais Emploi) avec le Maintien de la subvention du CCAS,
- o Achats Complémentaires de matériels pédagogiques à la crèche, La Récré et l'Espace jeunes et renouvellement du fond local de la médiathèque,
- o Développements d'actions dans le domaine cultures et patrimoines :
 - Manifestations artistiques : Pièces de théâtre, Spectacle dans le cadre du Festival In, spectacle de Contes et concert de Noël
 - Patrimoine et environnement naturel en lien avec l'association Cultu'Air
 - Patrimoine et architecture : Fête du Patrimoine en septembre 2022,
- o Mise en place de Panneaux Natura 2000.

De plus les actions engagées en 2021 dans les domaines de la QVT et de la communication interne seront poursuivies

6- Programmation des investissements 2022-2026

a. Principaux projets engagés en 2022

Les principales dépenses, arbitrées pour 2022 prennent en compte les priorités déjà identifiées pour la commune de Roquemaure en 2020/2021.

- o Services techniques :
 - Achat d'un camion nacelle en remplacement du véhicule précédent
 - Démolition de la maison à côté de la Tour Ronde.
- o Ecoles :
 - Réalisation de la climatisation de l'école élémentaire
 - Réalisation d'un grand nombre d'actions de rénovation dans les écoles maternelles et primaires (porte CF, sol petit gymnase, TBI...)
 - Programme de rénovation sur 3 ans des luminaires école primaire
 - Lancement de travaux de rénovation de la cantine
- o Périscolaire/extrascolaire :
 - Achat de matériels pédagogiques à la Récré et mise en place d'un accueil extrascolaire Maternelle et d'un accueil extrascolaire Primaire.
- o Associations
 - Maintien du soutien aux activités associatives
 - Achat d'un Ring de boxe (mis en place dans le gymnase de Roquemaure)
- o Développement d'aires de jeux pour nos jeunes :
 - Aire de jeux dans l'île de Miémart
 - Lancement du projet de Piste de BMX

- o Maintien d'un effort important dans le domaine de la Sécurité :
 - Programme d'aménagement sécurité des quartiers : montée de la Plaine, Truel et Vigourousse/Croze.
 - Remplacement serveur vidéo protection
 - Suite du programme de remise en état des poteaux d'incendie (programme étalé sur 3 ans : 2020-2022)
 - Achat de Panneaux de signalisation routière et barrières de sécurité

- o Mise en valeur du Patrimoine de Roquemaure :
 - Réalisation de panneaux d'information sur le Patrimoine de Roquemaure
 - Soutien aux initiatives associatives et notamment la rénovation du Jardin botanique Réalisation d'une signalétique zone natura 2000
 - Lancement de la démarche pour la consolidation du Mur des Péagers

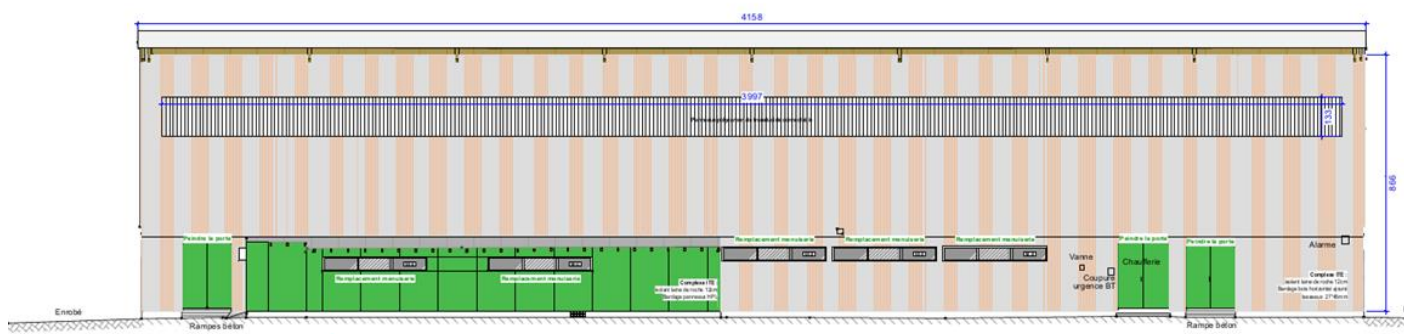
- o Réalisation du plan d'actions issu de l'audit informatique réalisée en 2021, afin de mettre en place un programme de rénovation et de restructuration des réseaux informatiques.

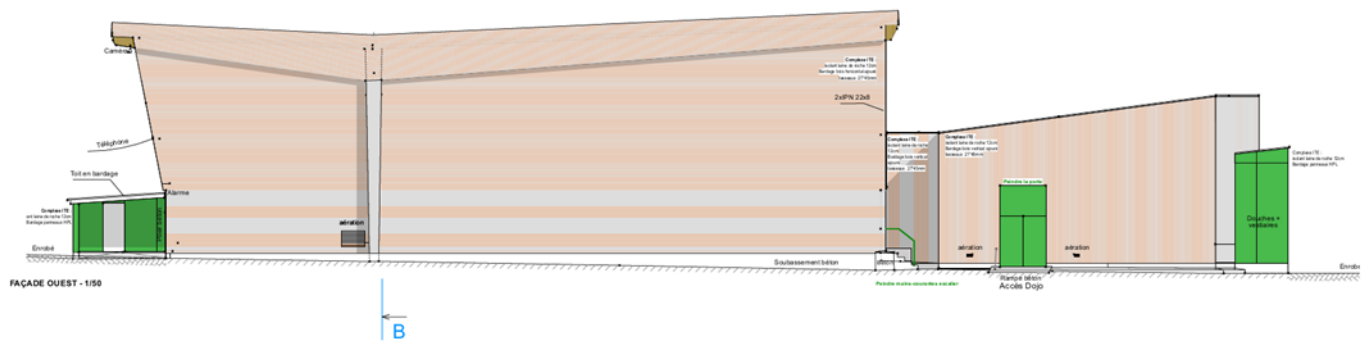
- o Etude de la rénovation de la vidéo-protection de la commune et établissement d'un programme pluriannuel de rénovation de notre système de vidéo-protection.

L'ensemble de ces projets représente un budget de 1.2 M€.

b. Projets d'urbanisme 2022

i. Travaux de rénovation énergétique du Gymnase Guy Pecoul





Cette opération a été engagée en 2021 pour réaliser l'amélioration énergétique et la mise aux normes du Gymnase.

Cette opération doit se terminer en avril 2022. Il reste à réaliser l'étanchéité de la façade nord.

Le plan de financement est le suivant :

GYMNASE				
DEPENSES TTC		Recettes TTC		
Travaux	1 210 000,00 €	Subventions:		%
		département 2021	38 243,00	
		Etat DETR 2020 1	172 900,00	
MOE et frais annexes	90 000,00 €	Département 2022	84 053,00	
		Département 2022	27 704,00	complément à venir sur sanitaire
		Etat DETR 2020 2	128 100,00	
		Région	180 000,00	
TOTAL DEPENSES	1 300 000,00 €	Total	631 000,00	48,5%
		FCTVA	213 252,00	
		part commune :	455 748,00	35,1%

ii. Construction du Pôle médical

Le chantier du pôle médical doit se terminer en juin/juillet 2022.

Une convention de mise à disposition de ces lieux sera signée début 2022 avec l'association des médecins.

Le projet comprend :

- 8 cabinets médicaux
- 1 secrétariat
- 1 salle de réunions
- des locaux complémentaires : salles d'attente, coin cuisine et 1 ascenseur.

Le budget prévisionnel est le suivant :

MAISON MEDICALE

DEPENSES TTC		Recettes TTC		
Estimation Travaux*	1 000 000,00 €	Subventions:		%
MOE	90 000,00 €	etat DETR 2021	147 300,00	
Frais annexes	50 000,00 €	Région	200 000,00	
TOTAL DEPENSES	1 140 000,00 €	département	183 000,00	
		GA	200 000,00	
		état DETR 2022	173 000,00	
		Total	903 300,00	
		FCTVA	0,00	car location après construction
* façade incluse		part commune :	236 700,00	20,8%



iii. Plan de réfection des Voiries et Chemins de Roquemaure 2022 (150 K€)

Deux rues seront réalisées en 2022 :

- Montée de la plaine (montée /passage autoroute jusqu'au carrefour avec le chemin de Maillac)
- Reprise de l'avenue de la Gare (caniveau central)
- Fossé devant la nouvelle caserne de Gendarmerie

iv. Achat de la Maison Zemp, voisine de l'Hôtel de Ville

v. Déplacement de la caserne du SDIS, zone de l'Aspre près de l'ancien incinérateur.

En vue des travaux de construction à la charge du SDIS 30, la commune doit réaliser en 2022 :

- Une révision allégée du PLU
- Et une étude environnementale

c. Projets Pluriannuels (2022-2026)

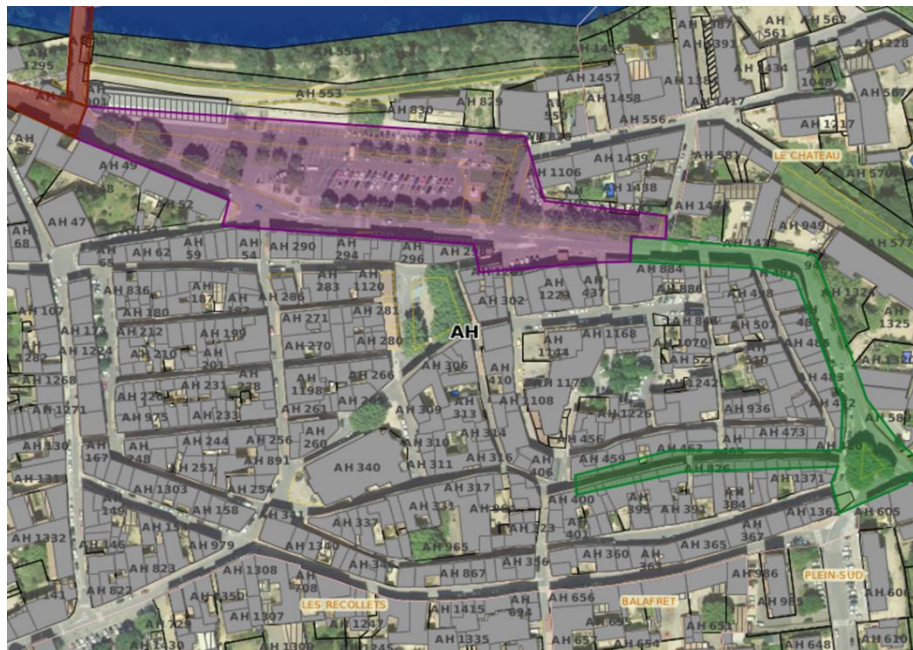
Conformément au programme annoncé lors de notre campagne électorale, une planification des grands travaux sur la période 2021-2026 a été réalisée, afin de planifier les dépenses de la commune et les travaux sur les réseaux réalisés par le Grand Avignon.

i. Travaux Bd National :

Ces travaux comprennent :

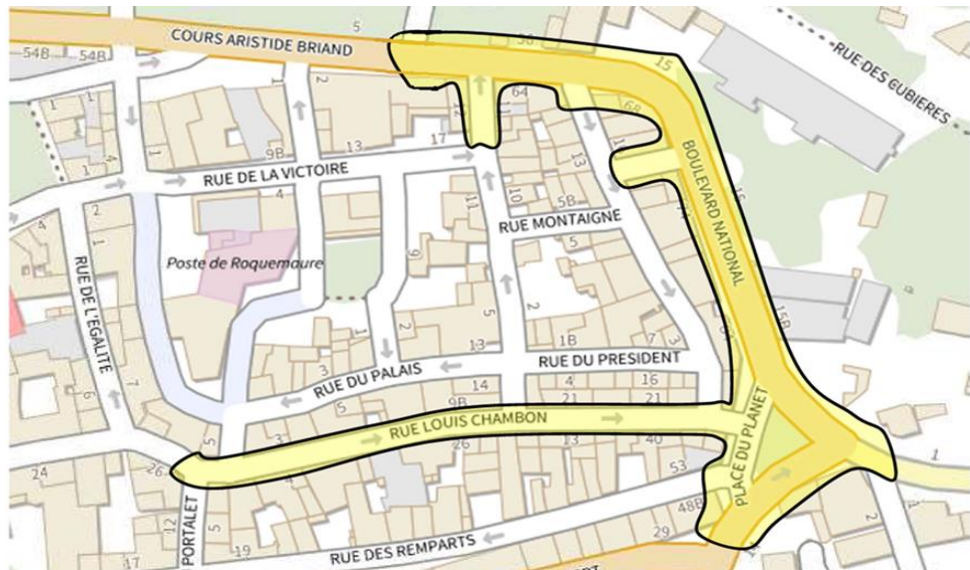
- o Une tranche 1 (en vert) : Rue Chambon, Place du Planet et Bd National (jusqu'à la rue du Château)
- o Une tranche 2 (en violet) : Bd National, Place de la Pousterle et Cours Aristide Briand.
- o Une tranche 3 (en rouge) : Pont de Miémart et Escatillon

Le Grand Avignon réalise la réfection des réseaux en parallèle.

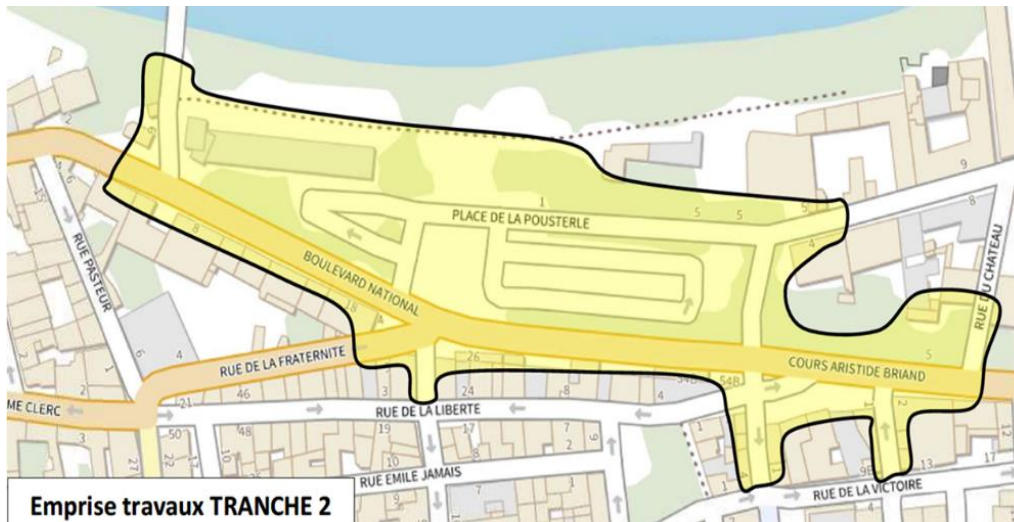


Le planning associé prévisionnel est le suivant :

- **Tranche 1** : cette tranche se déroulera jusqu'en juillet 2022



- **Tranche 2** :



Phase 1 : bd national jusqu'au chemin de Miémart : juin 2023
Phase 2 : place de la Pouterle et cours A Briand : mi 2024

- **Tranche 3** : Escatillon / Pont de Miémart (2025)

Le budget prévisionnel pour la tranche 1 est le suivant :

Boulevard National Tranche 1			
DEPENSES TTC		Recettes TTC	
Estimation Travaux	505 000,00 €	Subventions:	
MOE	20 000,00 €	% estimatif	
Frais annexes (CSPS)	30 000,00 €	etat DETR	128 662,00
Sous Total	555 000,00 €	Région	107 218,00
		département	94 352,00
travaux enfouissement	116 000,00 €	Total	330 232,00
sécurisation Eclairage	20 000,00 €	FCTVA	106 626,00
vidéoprotection	25 000,00 €	Part commune :	329 142,00
			43,0%
TOTAL DEPENSES	766 000,00 €		

Le budget de dépenses prévisionnelles de la tranche 2 devrait être de 2 M€.

- ii. **Réfection des rues Victor Hugo et Paul Bert (2025/2026)**,
pour relier les voies principales de circulation de la ville déjà refaites :
 - route de Nîmes, avenue de la Gare, rue Carnot,
 - place du Planet et Bd National (tranche 1 à 3),
- iii. **Réfection annuel des chemins et voies rurales (150K€/an)**

7- Conclusions

Suite à une année 2021 qui a permis, malgré la pandémie Covid 19, de :

- lancer les projets de rénovation du Gymnase et la construction du Pôle médical
- et prendre les mesures nécessaires pour rétablir le taux d'endettement de la commune,

l'année 2022 permettra de lancer la 1^{ère} tranche du Bd National et de concrétiser les projets engagés en 2021 :

- climatisation de l'Ecole Elementaire
- aire de jeux dans l'île de Miémart

c'est donc encore un budget 2022 ambitieux qui est proposé aux services des habitants de Roquemaure, de sa jeunesse et de ses associations.